

Écoles Européennes

Bureau du Secrétaire général
Unité de développement pédagogique

Réf. : 2011-01-D-64-fr-2

Orig. : FR

Planification et budgétisation des activités des Inspecteurs des Ecoles européennes – Rapport 2010 et estimations pour 2011

COMITE BUDGETAIRE

Réunion des 15 et 16 mars 2011 à Bruxelles – salle -1/15

1. Introduction

Ce document présente l'état des dépenses liées aux activités des Inspecteurs en 2010.

Le budget 2011 n'ayant pas encore été accepté et étant diminué d'environ 10%¹ par rapport au budget 2010, toutes les activités souhaitées pour cette année ne pourront pas être réalisées. Il est donc, plus que jamais, nécessaire d'établir de manière stricte quelles sont les activités prioritaires.

De plus, les budgets sont maintenant crédités mensuellement sur base du budget 2010, une planification rigoureuse des activités pour 2011 et pour 2012 est par conséquent indispensable.

Le document présente également une analyse succincte des coûts permettant d'estimer la quantité d'activités réalisables sur le budget de cette année à partir de janvier jusqu'à décembre et ce dans le but d'aider les Conseils d'inspection à fixer les priorités.

Une analyse plus détaillée a été matériellement impossible à réaliser en raison de l'imprécision de certains intitulés pour les GT/Réunions/Inspections/... sur les formulaires de remboursement des frais de voyage et de séjour.

2. Activités des Inspecteurs

Il existe trois groupes d'activités des Inspecteurs liés chacun à une ligne budgétaire distincte.

- 1) Groupes de travail (GT) et réunions CI/CPM
- 2) Inspections
- 3) Formations continues

Les formations continues seront traitées séparément, la plus grande partie des coûts liés à cette activité étant comptabilisés sur une ligne budgétaire indépendante des activités des inspecteurs. Seul, le coût lié à la participation de l'inspecteur est repris dans les activités GT/Réunion.

2.1. Priorités

Dans ces groupes d'activités il existe des activités qui sont obligatoires, imposées notamment par les divers Règlements et donc prioritaires sur le budget.

Par conséquent, seul le budget restant pourra être utilisé pour les autres activités.

On entend entre autres par « activités obligatoires » les réunions CI/CPM et les inspections statutaires.

2.2. Analyse et résultats – réflexion pour 2011

Le budget 2010 pour les activités des inspecteurs a été globalement respecté. Celui-ci était de 549.000€ (pour 1) et 2)) au départ et 551.353€ ont été dépensés. Ce qui représente un dépassement de 0.4% du budget initial.

Par comparaison, le budget 2009 était de 610.000 € (pour 1) et 2)) et il avait été dépensé 654.000€, soit un dépassement de 7.2 %. Ce qui représente un déficit 17 fois supérieur à celui de 2010.

Une partie de l'amélioration de ce résultat peut être attribuée à une meilleure planification des activités et surtout à une optimisation des déplacements (GT/Inspections/Visites) des inspecteurs.

¹ Voir annexe 1: lettre de la Commission du 26/11/2010

2.2.1. Groupes de travail (GT) et réunions CI/CPM

Les dépenses attribuées aux réunions CI/CPM ont été de l'ordre de 136.000€ pour 2010. Pour les GT, le montant total des dépenses s'élève à environ 188.000€.

Il y a eu 64 GT, qui ont organisé 128 réunions, avec un total de 210 jours de réunions. Si on tient compte du nombre d'inspecteurs participant à chaque réunion, on obtient un total de 445 « inspecteurs.jours ». Si on divise le montant total des dépenses par le nombre d' « inspecteurs.jours », on obtient un coût moyen de 422€² par jour de réunion pour un inspecteur. Suivant l'analyse effectuée en 2009, ce coût était d'environ 578€³.

Sachant que le budget des GT et réunion CI/CPM est d'environ 301.250€ pour 2011, que les réunions CI/CPM ont un coût d'environ 136.000€, seul un montant de 165.250€ reste disponible pour les GT. Ce qui signifie, en tenant compte du coût « inspecteur.jour » de 422€, un total de 391 « inspecteurs.jours » de réunions GT. Ceci représente une diminution d'environ 22.700€ sur le budget (GT) par rapport à 2010.

Avec en moyenne 3.5 « inspecteurs.jours » par réunion (voir tableau ci-dessous) on peut estimer qu'en fonction du budget alloué aux GT cette année, seules 110 réunions pourront être planifiées pour 2011. Ce qui représente environ 18 réunions, 30 jours de réunion ou encore 9 GT de moins qu'en 2010.

	GT	Réunions	jours	Inspecteur.jour
Nombre en 2010	64	128	210	445
Inspecteur.jours	7	3,5	2,12	
Jours	3,3	1,64		
Réunion	2			

Les GT déjà en cours seront probablement prioritaires par rapport aux GT nouvellement créés ou à créer.

Il est important de noter qu'environ 35% des GT ont finalisé leurs travaux en 2010. Pour preuve, le grand nombre de programmes et de rapports finaux qui ont été présentés et/ou approuvés par les CPM de février et d'octobre 2010 ainsi que ceux qui sont présentés au CPM de février 2011. Certains de ces résultats amèneront à la création de nouveaux GT.

La marge restante pour les nouveaux GT sera vraisemblablement très réduite, ce qui souligne encore une fois l'importance pour les CI de déterminer leurs priorités.

Afin de réduire les dépenses, une solution à étudier pourrait être l'organisation à distance de certaines réunions de GT (téléconférence, courriel, ...).

2 Ici ne sont repris que les coûts moyens calculés sur les frais des inspecteurs. Pour l'estimation du coût moyen total d'un GT, il faudrait également tenir compte du coût moyen pour les experts (qui sont semblables à ceux des inspecteurs) ainsi que les coûts moyens des enseignants qui sont d'environ 350€ par enseignant par jour de réunion. Pour les coûts de ces derniers il faudrait également prendre en compte les frais de remplacement.

³ Pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2009. Il y a eu 40 GT qui ont effectué en tout 71 réunions, soit 115 jours de réunion pour un montant total de 79.660.21 €.

2.2.2. Inspections

Sur la ligne budgétaire « Inspections » sont reprises les inspections statutaires, les inspections en équipe et les visites. Encore une fois, celles-ci n'étant pas nommées de manière explicite sur les formulaires de remboursement de frais de voyage et de séjour, il est difficile d'attribuer un coût spécifique pour chacune d'entre elles.

Le coût global en 2010, toutes inspections confondues, s'élève à environ 227.624€. Pour mémoire en 2009, ce coût s'élevait à 275.000€. Afin de pouvoir effectuer une comparaison cohérente avec les chiffres de 2009, seule la période entre septembre et décembre est prise en compte pour l'analyse ci-dessous. Cette période est prise comme référence notamment dû au fait que les inspections statutaires et donc obligatoires sont réalisées pour la plupart durant cette période.

	MONTANT 09-12/2009	MONTANT 09-12/2010	DIFFERENC E Entre 2009 et 2010	DIFFERENC E En pourcents
ALICANTE	1909,72	1439,29	-470,43	-25%
BERGEN	4077,63	2786,63	-1291	-32%
BXL I	4983,74	2460	-2523,74	-51%
BXL II	9639,04	5623,58	-4015,46	-42%
BXL III	3459,6	2143,92	-1315,68	-38%
BXL IV	1626,83	1937,66	310,83	19%
CULHAM	3140,12	2090,43	-1049,69	-33%
FRANCFOR T	3225,47	2942,05	-283,42	-9%
KARLSRUHE	1810,55	792,76	-1017,79	-56%
LUX I	12456,52	2929,79	-9526,73	-76%
LUX II	2225,49	1964,09	-261,4	-12%
MOL	1475,65	108,97	-1366,68	-93%
MUNICH	12076,71	1481,51	-10595,2	-88%
VARESE	3842,36	6030,67	2188,31	57%
TOTAL	65949,43	34731,35	-31218,08	-47%

Le tableau ci-dessus montre que pour la période concernée une nette diminution des activités est enregistrée ainsi qu'une grande variation au niveau des écoles inspectées.

Cette diminution peut être due à plusieurs facteurs ;

- l'absence d'inspection en équipe sur cette période,
- le nombre probablement inférieur d'enseignants à évaluer par rapport à 2009,
- les inspections statutaires (de 2^e année) n'ont peut être pas toutes été effectuées*,
- l'optimisation des déplacements des inspecteurs (combinaison GT/Réunions avec Inspections/visites).

*En ce qui concerne les inspections statutaires, et notamment l'évaluation de l'enseignant à la fin de sa période probatoire (2^e année), une des grandes difficultés de la planification et de la budgétisation à cet égard est que les inspecteurs fonctionnent par année scolaire (de septembre à juin) et que le budget se calcule par année civile (de janvier à décembre).

Par conséquent, il faudra tenir compte sur le budget 2011, non seulement des inspections statutaires probablement non encore effectuées pour l'année scolaire 2010-2011 (qui sont effectuées en général

jusqu'à la mi-janvier)⁴, des inspections statutaires (5^e année) mais également celles qui devront être effectuées pour l'année scolaire 2011-2012 (effectuées en général entre septembre et décembre).

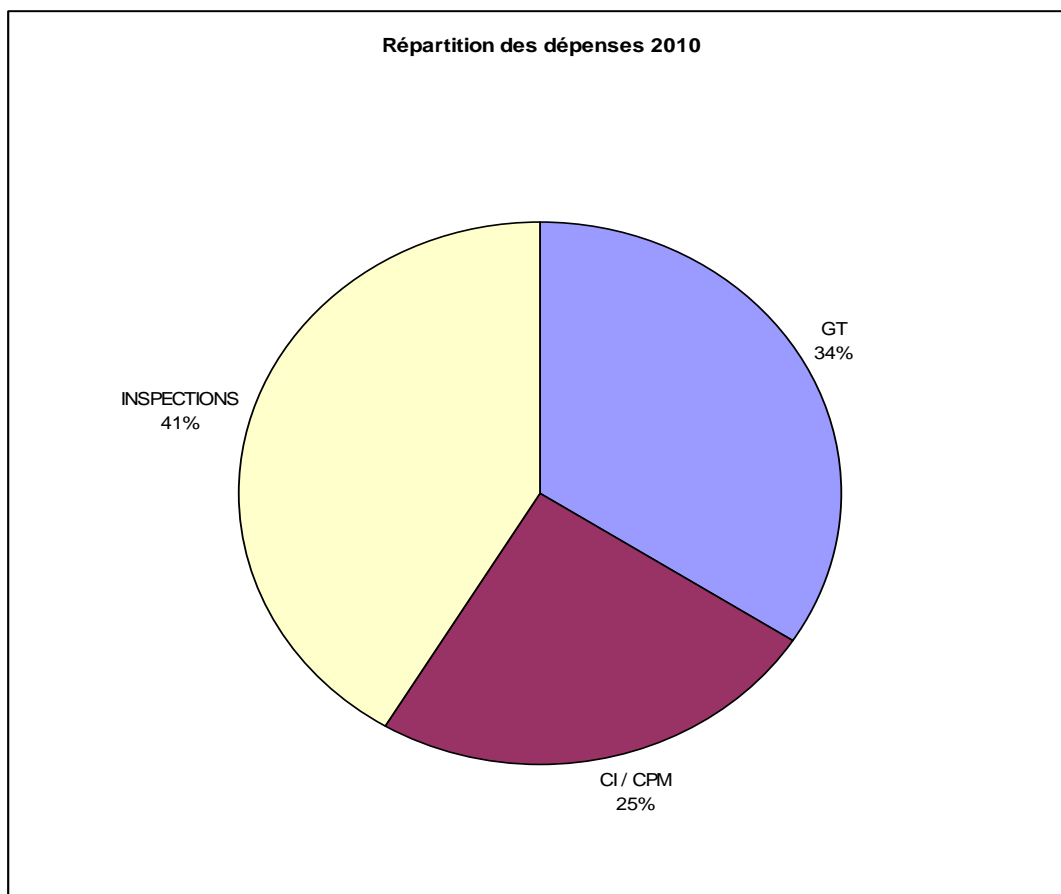
Ceci montre encore une fois la nécessité pour l'Unité de développement pédagogique d'obtenir une planification précise de ces activités obligatoires pour 2011 et 2012 (celles-ci pouvant être planifiables longtemps à l'avance cela ne devrait pas poser de problème).

Il est important de noter que sur le budget alloué aux inspections pour 2011, il faudra tenir compte d'une part des inspections statutaires (obligatoires), comme cité précédemment, et d'autre part des inspections en équipe déjà planifiées et budgétisées (voir document « Cadre d'inspections en équipe » - 2010-D-139-fr-2 - CPM de février 2011).

Ce qui signifie qu'en tenant compte du fait qu'il faut laisser une certaine flexibilité pour les visites (demandées par l'école par exemple), la part du budget disponible pour les activités moins prioritaires est considérablement réduite.

Là encore, une planification efficace est souhaitable et notamment compte tenu du fait que le budget est attribué de manière mensuelle.

Au vu de l'analyse ci-dessus en ce qui concerne les coûts relatifs aux réunions de CI/CPM, aux GT et aux Inspections, le tableau ci-dessous montre en pourcentage la répartition des dépenses attribuées pour chacune de ces trois activités pour l'année 2010.



⁴ Suivant le Statut du personnel détaché, le rapport d'évaluation d'un enseignant en période probatoire doit être envoyé au Secrétaire général pour le 20 janvier, au plus tard, de l'année scolaire en cours.

2.3. Formations continues

33 formations continues ont été planifiées pour l'année 2010 parmi lesquelles 25 ont été effectivement organisées. Ce qui signifie que 8 de ces formations n'ont pas eu lieu et ne pourront pas être reportées sur le budget de 2011 (ce dernier ayant été fixé en mars 2010).

Le bureau rembourse aux écoles la participation des enseignants aux formations continues, sur base des factures émises par leurs soins, il est donc difficile de donner pour l'instant le coût réel des formations qui ont été organisées sur l'année comptable 2010. Certaines formations continues ayant eu lieu fin de l'année civile, toutes les écoles n'ont pas encore envoyés leurs factures.

Au vu du budget global alloué à la formation continue qui était de 360.000€ et des montants qui ont été engagés pour les 25 formations organisées, on constate un dépassement du budget d'environ 45.000€. Ce qui représente l'organisation de 2 ou 3 formations continues selon la matière concernée (2 formations s'il s'agit de certains stages de langue I ou une matière scientifique).

Au regard de cette constatation, on déduit que le budget 2010 pouvait supporter l'organisation de 22 ou 23 (hypothèse optimiste) formations continues. Le budget 2011 pour la formation continue ayant été aussi réduit d'un montant de 40.000€, il ne sera pas possible d'organiser plus de 20 ou 21 formations continues, tous cycles confondus, cette année. Ce nombre devrait être encore probablement diminué suivant le budget pressenti pour 2012.

Compte tenu du fait également que, selon la décision du CS d'avril 2009 sur la Réforme, l'organisation de la formation continue du personnel de direction relève à présent de la responsabilité du Secrétaire général, le budget attribué à cette formation doit être aussi pris en compte sur le budget de la formation continue et donc cette formation comprise dans les 20 ou 21 formations qui peuvent être organisées.

Le document « Plan de la formation continue pour les cycles maternel, primaire et secondaire, pour les années 2011, 2012 et 2013 », présenté au CIM et CPM de février, propose l'organisation de 23 formations continues pour 2011, 32 formations pour 2012 et 8 formations pour 2013.

Partant du principe que le nombre autorisé de formations continues pouvant être organisées en 2011 et 2012 serait d'environ 20-21 formations par année, il est nécessaire que les inspecteurs fixent leurs priorités les concernant. Certaines formations pourraient être éventuellement postposées à 2013.

Une autre solution pourrait également être l'organisation d'une formation décentralisée pour les matières qui le permettent (comme ce sera le cas pour les mathématiques, par exemple⁵). Le coût global de cette méthodologie s'avère nettement moindre que le coût pour une formation continue centralisée et plus efficace au niveau pédagogique. Cependant, ces dépenses devant être prises en compte sur le budget « activités des inspecteurs » et non plus sur les « formations continues », un rééquilibrage des proportions respectives de ces budgets devra être étudié si cette pratique se généralise.

⁵ Voir document 2011-01-D-30-fr-1 – CPM de février 2011.

3. Recommandations

- Pour un suivi des activités et une budgétisation efficace, il est fondamental pour l'Unité de développement pédagogique ainsi que l'Unité comptable de recevoir en temps et en heure la planification des activités de chaque inspecteur pour les années 2011 et 2012. A l'heure actuelle, force est de constater que seul un nombre restreint d'inspecteurs remet sa planification.

Malgré l'effort déjà réalisé depuis 2010, le Bureau n'a actuellement en sa possession qu'une planification des activités de 30% des inspecteurs, mais ces réponses ne couvrent ni la totalité de la période demandée ni toutes les activités entrant dans le calcul du budget. Dans ce cas il est difficile d'établir une estimation globale des dépenses pour l'ensemble des activités qui devraient être réalisées en 2011 et en 2012.

Pour un traitement optimal de la planification et de sa budgétisation, il est recommandé aux inspecteurs d'envoyer leur planification uniquement à l'attention du Secrétaire général adjoint (kari.kivinen@eursc.org) ainsi qu'à l'attention de l'Assistante de l'Unité de développement pédagogique (ariane.piron@eursc.org) et de l'Unité comptable (vincent.caruso@eursc.org) (comme c'est déjà le cas pour les demandes d'avances), seules personnes compétentes en la matière.

Ceci devrait permettre à l'avenir une meilleure visibilité des budgets encore disponibles et pouvant être utilisés en fonction des différents critères établis par les CI et se traduire par une meilleure réactivité du BSGEE envers les différentes demandes formulées par les Inspecteurs.

- En ce qui concerne la réalisation d'une analyse plus détaillée, il est indispensable pour l'Unité de développement pédagogique et surtout pour l'Unité comptable, que les inspecteurs soient plus précis quant aux intitulés des activités qu'ils inscrivent sur leur formulaire de remboursement des frais de voyage et de séjour.

En effet, il est primordial notamment que les inspections soient clairement différenciées entre elles. Comme par exemple : inspection statutaire (IS) – inspection en équipe (IEQ) – visites d'inspection (section, classe, direction, ...) (V.I.)⁶.

Il est également important de noter qu'une inspection en équipe n'est pas un GT. Si cette dernière est intitulée comme telle, et c'est souvent le cas, celle-ci sera imputée sur le budget des GT et non sur celui des inspections. En outre, il est souhaitable de garder le même intitulé d'un GT au travers des années.

- En vue d'une transparence des dépenses et des ressources utilisées, il est rappelé aux inspecteurs d'établir un rapport concis après chaque activité. Au cours de l'année 2010, seuls 40% des GT ont remis un rapport. Aucun rapport n'a été transmis pour les formations continues. Ces rapports sont consignés au Bureau du Secrétaire général (à l'Unité de développement pédagogique) et permettent d'une part, d'avoir un aperçu des travaux en cours et de leur suivi et, d'autre part, d'optimiser le système de la planification et de la budgétisation.

4. Conclusion

Au vu des résultats financiers et pédagogiques pour l'année budgétaire 2010 et leur comparaison avec ceux de 2009, il y a lieu d'être globalement satisfait tant au point de vue de l'effort consenti par rapport aux coûts engendrés que d'un point de vue pédagogique. Un effort reste néanmoins à réaliser dans le cadre de l'organisation des formations continues.

⁶ Afin de faciliter la tâche des inspecteurs dans cette démarche, un tableau reprenant les intitulés pour certaines des activités sera envoyé prochainement.

Le fait que les inspecteurs aient pour la plupart planifié leurs activités et optimisé les déplacements pour ces dernières a nettement contribué à une diminution des dépenses. Cet effort devra être poursuivi au vu des restrictions budgétaires imposées.

Ces restrictions renforcent encore la nécessité pour les Conseils d'inspections de définir clairement leurs objectifs pédagogiques et leurs priorités afin d'adapter le nombre de leurs activités aux exigences budgétaires.

AVIS DU CONSEIL D'INSPECTION MIXTE

Lors de sa réunion du 9 février 2011, le Conseil d'inspection mixte a pris note du Rapport 2010 et des estimations pour 2011 concernant la planification et la budgétisation des activités des inspecteurs et porte ce rapport à la connaissance du Comité budgétaire pour son information.



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ
Direction HR.C - Processus RH centraux 2 : Politique sociale et de santé
Le Directeur

 DG HR

Bruxelles, le
HR.C/MUM D(2010)
ERE15.05.05-2011-01 - Budget 2011

A l'attention de
Madame Renée CHRISTMANN,
Secrétaire général
**Bureau du secrétariat des Ecoles
européennes**
J-30, 2/72
B-1049 Bruxelles

Madame le Secrétaire général,

Objet : Procédure budgétaire de l'Union européenne – Impact sur le budget 2011 des Ecoles européennes

Je dois vous informer que, dans le cadre de la procédure d'adoption du budget 2011 de l'Union européenne, la conciliation entre le Conseil et le Parlement n'a pas abouti et que le budget 2011 de l'Union n'a donc pas encore été adopté.

La Commission prépare actuellement un nouveau projet de budget (PB) sur base du compromis déjà atteint entre le Conseil et le Parlement sur le montant du budget. Il est envisagé que le Collège adopte le nouveau PB le 1er décembre.

Toutefois, il y a un risque élevé de ne pas avoir le budget 2011 de l'Union approuvé avant la fin de l'année et nous devons donc utiliser le régime des "douzièmes provisoires".

L'article 13 du Règlement financier de l'Union prévoit que :

"1. Si le budget n'est pas arrêté définitivement à l'ouverture de l'exercice, l'article 273, premier alinéa, du traité CE, et l'article 178, premier alinéa, du traité Euratom s'appliquent aux opérations d'engagement et de paiement relatives aux dépenses dont l'imputation sur une ligne budgétaire spécifique aurait été possible au titre de l'exécution du dernier budget régulièrement arrêté.

2. Les opérations d'engagement peuvent être effectuées par chapitre, dans la limite du quart de l'ensemble des crédits autorisés au chapitre en question pour l'exercice précédent, augmenté d'un douzième pour chaque mois écoulé.

Commission européenne, B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: (32-2) 299 11 11.
Bureau: MO34 01/125. Téléphone: ligne directe (32-2) 29+32 2 29 61654. Télécopieur: (32-2) 29+32 2 29 92199.

E-mail: marco-umberto.moricca@ec.europa.eu

Les opérations de paiement peuvent être effectuées mensuellement par chapitre dans la limite du douzième des crédits autorisés au chapitre en question pour l'exercice précédent.

La limite des crédits prévus dans le projet de budget en préparation ne peut être dépassée."

L'application du régime des 12^{èmes} provisoires induit deux conséquences pour les écoles européennes :

- Les crédits disponibles en début d'année 2011 pour les EE seront inférieurs aux crédits attendus. En effet, les 12^{èmes} seront calculés à partir du montant plus faible des crédits 2010.
- Le calendrier des paiements de la contribution de l'Union aux EE se fera mensuellement, à auteur de un douzième chaque mois

Par ailleurs, le nouveau projet de budget préparé par la Commission pour être présenté à l'Autorité budgétaire proposerait une contribution de l'Union au budget 2011 des écoles européennes correspondant au montant sur lequel un consensus a été atteint lors de la conciliation d'environ 164 millions d'euros soit inférieur au 171 Millions d'euros initialement proposé.

Dès lors, il est indispensable d'examiner dès à présent toutes les mesures d'économie possibles en plus de celles qui seront examinées lors de la prochaine réunion du Conseil supérieur des écoles européennes, par exemple, la limitation des frais de réunions, de déplacements, de traduction, d'interprétation, le report d'investissement ICT, l'optimisation des regroupements des classes, en utilisant mieux toute la durée des jours de classe y compris les mercredis et vendredis après-midi, etc. Je vous demande de bien vouloir informer les directions des écoles de cette nécessité.

Lors de ma présentation sur la situation du budget 2011 et de l'enveloppe 2012 au Conseil supérieur, je compléterai ces informations par tous les éléments additionnels dont je pourrai disposer alors.

Je vous prie d'agréer, Madame le Secrétaire Général, l'expression de toute ma considération.



Marco-Umberto MORICCA

Personne à contacter:

C. Bardoux, Chef d'unité, Téléphone:+32 2 29 54547, christiane.bardoux@ec.europa.eu